

Titre de la manifestation :

.....

Lieu d'organisation :

.....

Association organisatrice :

.....

Date de la manifestation :

.....

Organisation d'une manifestation sportive

Dossier de demande
de financement
du Conseil départemental 64

DOSSIER A RETOURNER AU PLUS TARD 3 MOIS AVANT LA MANIFESTATION

Monsieur le Président du Conseil départemental

**Direction Jeunesse et Activités Sportives
Pôle Activités Sportives**

Hôtel du Département - 64, avenue Jean Biray - 64058 PAU Cedex 9.

Tél. 05 59 11 42 29 - Fax 05 59 11 46 03



www.le64.fr



N° Siret :

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--	--

--	--

Renseignements généraux

IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Dénomination :

Adresse du siège social :

.....

.....

Code postal Ville :

Tél : Site internet

Nom du (de la) Président(e) :

Téléphone : E-mail :

Votre association est-elle affiliée à une Fédération sportive ? Oui Non

Si oui, laquelle :

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER

Nom : Prénom :

Qualité au sein de l'association :

N° téléphone : E-mail :

Description de la manifestation

- ✓ **PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DE LA MANIFESTATION** (objectifs, contenu, rayonnement, impact économique) :

✓ NATURE DE LA COMPÉTITION

- Championnat Coupe Tournoi 11-17 ans Epreuve à Label
 Autres (préciser) :

✓ NIVEAU DE LA COMPÉTITION

Manifestation inscrite au calendrier fédéral :

- Régional Interrégional National International

Sélectif pour un Championnat : Oui Non

Préciser (lequel) :

Indiquer si c'est : Une Manche Une Finale

✓ SPORTIFS ENGAGÉS DANS LA COMPÉTITION

- Poussins, Benjamins Minimes, Cadets Juniors Espoirs Seniors
 Vétérans

✓ FRÉQUENTATION PRÉVISIONNELLE DE LA MANIFESTATION

	Nombre de personnes attendues
Compétiteurs	
Spectateurs	
Bénévoles	
Total	

Le budget de la manifestation

Budget Prévisionnel de la manifestation : €

Montant de la subvention sollicitée : €

Montant obtenu pour cette manifestation en N-1 : €

✓ AIDES LOGISTIQUES ATTENDUES

Exemples : locaux, matériels, mobiliers, mise à disposition de personnel, matériel logistique départemental,...

Si oui, précisez :

ORGANISME/COLLECTIVITÉ	NATURE DES AIDES LOGISTIQUES

Les critères d'intervention du Conseil départemental

Subvention

Le Département peut intervenir dans le financement de compétitions officielles organisées en Pyrénées-Atlantiques, par des associations locales.

Les manifestations doivent être classées, par les Fédérations françaises concernées, à un **niveau national** ou **régional** au minimum. Une priorité est accordée aux compétitions réunissant de **jeunes sportifs**.

L'aide départementale ne peut être accordée qu'**une seule fois par an** et par association organisatrice. Son renouvellement n'est pas automatique.

La Charte départementale des manifestations responsables, expérimentée en 2014, sera prise en compte dans l'instruction des dossiers à partir de 2015.

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

IMPORTANT

A fournir obligatoirement pour tout dossier de demande de subvention :

- Le Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'association (à compléter ;
- Le budget détaillé de la manifestation ;
- Le cas échéant, le budget et le compte rendu de la même manifestation réalisée en N-1 ;
- Le Compte de résultat approuvé de l'association à l'année N-1, lorsque la subvention sollicitée est supérieure à 2 000 € ;
- L'attestation fédérale précisant le niveau de la compétition ;
- La Charte départementale des manifestations responsables.

RIB

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

International Bank Account (IBAN)

Bank Identifier Code (BIC)

Code Banque Code guichet N° de compte

Clé RIB

.....

.....

.....

.....

Engagement du (de la) Président(e)

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

Président(e) de l'association

atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements administratifs et financiers fournis,
- avoir engagé une demande d'autorisation administrative délivrée par la Préfecture dans le cadre des obligations légales,
- la mise en œuvre des actions au titre de la Charte départementale des manifestations responsables.

Fait à, le,

Signature,

Toute fausse déclaration entrainera l'exclusion de l'association au bénéfice des aides départementales. Le Conseil départemental se réserve le droit de procéder à toutes vérifications de nature comptable, administrative ou fiscales à cet effet.